

APPEL À CANDIDATURES 2025 – COURTS SÉJOURS
Programmes François Chevalier - Lucienne Domergue - PicALsso

Préambule

Au vu du succès des éditions précédentes, le Madrid Institute for Advanced Study (MIAS) lance un nouvel appel à candidatures « Courts séjours » et propose jusqu'à 30 mois de résidence scientifique, répartis en séjours de 3 mois. Trois de ces mensualités seront octroyées dans le cadre du programme Lucienne Domergue, en partenariat avec l'Institut français d'Espagne et seront orientées vers des chercheurs ou chercheuses ayant actuellement ou ayant eu un lien avec des centres de recherches français ou francophones. Trois autres de ces mensualités seront octroyées dans le cadre du programme PicALsso, en partenariat avec le Centre d'études Picasso du Musée national Picasso-Paris (modalités à retrouver Art2.7).

Cet appel « courts séjours » s'adresse aux chercheurs/chercheuses et artistes poursuivant une carrière d'excellence dans les domaines des Arts et sciences humaines, des sciences sociales et juridiques. Il est réservé aux personnes étant en possession d'un diplôme de doctorat.

Le dépôt des candidatures devra se faire **entre le 23 octobre et le 28 novembre 2025** (17h00, heure de Madrid).

Centre de recherche mixte de l'Universidad Autónoma de Madrid (UAM) et de la Casa de Velázquez, le MIAS a été reconnu, en avril 2019, membre de plein droit du prestigieux réseau d'Instituts d'Études Avancées NetIAS (*Network of European Institutes for Advanced Study*), et a rejoint, en octobre 2020, le réseau UBIAS (University-Based Institutes for Advanced Study), qui rassemble 46 instituts universitaires d'études avancées reconnus dans le monde entier. Depuis plusieurs dizaines d'années, les IAS cherchent à promouvoir, à l'échelle internationale, des espaces de débat, de recherche et de création d'idées nouvelles. Le succès des IAS repose sur la rigueur de la sélection des chercheurs/chercheuses et des universitaires invités, ainsi que sur la qualité des programmes et des projets de recherche qui y sont développés. Les différents IAS sont reconnus dans le monde entier comme des agents d'attraction de talent à échelle globale, renforçant le prestige et la visibilité de l'institution coordinatrice, ainsi que du pays qui les accueille. En ce sens, le programme « courts séjours » (programmes François Chevalier, Lucienne Domergue et PicALsso) fera l'objet d'un processus de sélection rigoureux de la part du MIAS, auquel prendra part le [Comité scientifique international](#) pour attirer des chercheurs et chercheuses universellement reconnus.e.s.

Article 1. *Caractéristique des séjours*

- Les séjours ont une **durée de trois mois**, non renouvelables entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 juillet 2027.
- Les chercheurs et chercheuses bénéficiaires recevront une rétribution de **1000 € par mois**. Le MIAS prend par ailleurs en charge le voyage aller-retour entre Madrid et le pays de résidence du/de la candidat·e sélectionné·e à hauteur de 250€. Les candidat·e·s provenant de pays d'Afrique ou d'Amérique latine pourront bénéficier d'une aide à la mobilité supplémentaire d'un montant maximum de 300€.
- Le MIAS prendra en charge l'hébergement du chercheur ou de la chercheuse **au sein de la Casa de Velázquez**, dans le respect du Règlement intérieur de cette institution. La date exacte de fermeture estivale de la Casa de Velázquez sera communiquée par cette dernière.

- Dans le cadre de la bourse PicALsso, le séjour de 3 mois sera réparti de la façon suivante: 6 semaines à Madrid et 6 semaines à Paris. L'hébergement du chercheur ou de la chercheuse se fera respectivement à la Casa de Velázquez (Madrid) et au Collège d'Espagne (Paris). Cette bourse supposant une mobilité au milieu du séjour, le voyage entre Madrid et Paris sera remboursé dans la limite de 200€.
- La gestion des éventuels visas et assurances demeure à la charge du chercheur ou de la chercheuse bénéficiaire.
- Les chercheurs et les chercheuses disposeront d'une subvention repas de 5€ lors de leur séjour à la Casa de Velázquez.

Article 2. Conditions de sélection des chercheurs participants

Les candidat·e·s chercheurs et artistes devront remplir les conditions suivantes :

- 1 Être titulaire d'un **diplôme de doctorat**
- 2 Bonne connaissance d'au moins deux langues entre l'anglais, le français et l'espagnol
- 3 Ne pas avoir résidé en Espagne pendant plus de douze mois au cours des trois années précédant la date limite de présentation de cette candidature
- 4 Seuls les projets en Sciences Humaines et Sociales seront retenus.
- 5 Les projets devront être en adéquation avec les orientations scientifiques du MIAS et la politique scientifique de la Casa de Velázquez.
- 6 Programme Lucienne Domergue : 3 mensualités (1 séjour de trois mois). S'agissant d'une bourse soutenue par l'Institut français d'Espagne, les candidatures des chercheurs ou des chercheuses ayant actuellement ou ayant eu un lien avec des centres de recherches français ou francophone seront privilégiées.
- 7 Programme PicALsso : 3 mensualités (6 semaines à Madrid et 6 semaines à Paris). Pour cette bourse, les candidats devront être domiciliés dans un pays d'Amérique latine et justifier de recherches sur des thématiques en lien avec les réceptions critiques et culturelles de l'œuvre de Pablo Picasso en Amérique latine, ainsi que d'un besoin de séjour de recherche en Espagne et en France.

Article 3. Présentation des candidatures

Les candidatures se feront via un formulaire en ligne disponible sur la page web du MIAS (<http://www.madrid-ias.eu/>), auquel seront joints les documents requis. Aucune candidature ne sera acceptée en dehors de cette procédure.

Pour cela, les candidat·e·s devront créer un compte sur la plateforme électronique à l'aide d'une adresse électronique. Dès la création du compte, ils recevront par e-mail un lien qu'ils devront activer, permettant ainsi de confirmer la validité de l'adresse. L'envoi de la candidature ne sera effectif qu'une fois que le·la candidat·e aura cliqué sur le bouton «Soumettre la candidature». Le·La candidat·e recevra, immédiatement après, un accusé de réception à l'adresse enregistrée.

Le dépôt des candidatures devra se faire **entre le 23 octobre et le 28 novembre 2025** (17h00, heure de Madrid).

Contenu des dossiers

Au formulaire de candidature en ligne dûment complété devront être joints les documents suivants, au format électronique :

- ✓ **Curriculum vitae abrégé** conforme à l'Annexe I, en espagnol, français ou anglais, d'un maximum de **4 pages** dans une police de taille 11 minimum et interligne simple, en ayant recours au modèle disponible en annexe de cet appel.
- ✓ À titre facultatif, **deux lettres de recommandation maximum**, rédigées en espagnol, français ou anglais (Annexe II). Le-La candidat-e peut les télécharger directement sur la plateforme (dans un même fichier PDF), ou le-la référent-e peut les envoyer à l'adresse contact@madrid-ias.eu. Aucune lettre de recommandation envoyée après la date finale de l'appel ne sera reçue.
- ✓ Le **projet de recherche** (Annexe III), en anglais et espagnol ou anglais et français, d'un maximum de 6 pages en chaque langue, hors résumé, dans une police de taille 11 minimum et interligne simple, en ayant recours au modèle disponible en annexe de cet appel. Une **bibliographie d'un maximum de 2 pages** accompagnera le projet.
- ✓ Copie du **document national d'identité ou passeport** en cours de validité. Dans le cas où le document serait rédigé dans un alphabet autre que latin, une traduction certifiée conforme en espagnol, anglais ou français sera requise, l'absence de traduction certifiée pourra être rectifiée dans le cadre d'un recours.
- ✓ Copie du **diplôme de doctorat** ou de la certification académique, sur laquelle figure clairement la date d'obtention du titre de docteur. Dans le cas où le diplôme serait rédigé dans un alphabet autre que le latin, une traduction certifiée conforme en espagnol, anglais ou français sera requise, l'absence de traduction certifiée pourra être rectifiée dans le cadre d'un recours.

Dans le cadre du processus d'évaluation, seule l'information contenue dans le curriculum vitae et dans le projet de recherche à la date limite de présentation des candidatures sera prise en compte. L'actualisation ultérieure de l'information contenue dans ces documents ne sera pas autorisée. La non-présentation du CV ou du projet de recherche entraînera la non-recevabilité de la candidature.

Article 4. Régularisation des candidatures

À l'exception des documents explicitement indiqués comme non rectifiables dans le présent appel, les candidat-e-s disposeront d'un délai de dix jours ouvrables à compter de la date de notification, conformément aux dispositions de l'article 3, pour apporter et/ou modifier les documents demandés. Après expiration de ce délai et suite à l'examen des demandes, la liste des candidat-e-s définitivement exclu-e-s du processus d'évaluation sera publiée sur le site du MIAS.

Article 5. Évaluation des candidatures

L'évaluation des candidatures sera réalisée par le Conseil scientifique international du MIAS ainsi que par son conseil de direction.

Chaque candidature sera qualifiée selon les critères d'évaluation suivants :

- 1 Formation académique et scientifique : seront évalués les parcours académique et scientifique à la date de dépôt de la candidature (diplômes, postes occupés). Note : de 0 à 25 points
- 2 Intérêt, originalité et viabilité du projet de recherche : seront évalués la cohérence du sujet et la méthodologie envisagée, son impact pour la discipline, ainsi que sa viabilité (adéquation avec le temps de recherche envisagé dans le cadre de l'appel etc.) et son adéquation avec les orientations scientifiques du MIAS et la politique scientifique de la Casa de Velázquez . Note : de 0 à 50 points.
- 3 Participation à des activités nationales et internationales : seront évalués l'implication directe dans des programmes et des projets nationaux et internationaux, ainsi que les séjours de recherche, ou l'expérience de recherche et professionnelle dans des centres ou institutions à l'étranger. Note : de 0 à 25 points.

Article 6. Résultats

La proposition de résolution provisoire sera publiée sur le site web du MIAS à partir du 1^{er} avril 2026. Un délai de contestation de 10 jours ouvrés permettra ensuite de formuler les allégations opportunes. Au terme de ce délai, la résolution définitive de candidatures admises et des candidatures sur liste complémentaire sera publiée sur le site web du MIAS.

La résolution définitive, qui met fin à la voie administrative, pourra être contestée par un recours auprès de l'organe qui l'a établie, dans un délai d'un mois et en accord avec les articles 123 et 124 de la loi 39/2015 du 1^{er} octobre. Sans préjudice de ce qui précède, un recours contentieux administratif peut être introduit devant les Tribunaux Contentieux Administratifs de Madrid, dans un délai de deux mois, selon les articles 11.1.a) et 46 de la Loi 29/1998 du 13 juillet de la Juridiction des Contentieux Administratifs.

Article 7. Obligations des bénéficiaires

Les chercheurs et les chercheuses recruté.e.s dans le cadre du présent appel devront remplir les conditions suivantes:

- **Intégration aux activités du MIAS** par la participation régulière aux colloques, conférences, séminaires et aux autres activités organisées par la communauté scientifique de l'Institut.
- **Développement du projet de recherche** conformément à la documentation présentée dans le cadre du processus de sélection.
- **Hébergement à la Casa de Velázquez** pendant la durée du contrat dans le respect du règlement intérieur de la Casa de Velázquez. L'hébergement est pris en charge uniquement pour le chercheur ou la chercheuse (ni pour le conjoint, ni pour les enfants). Les mineurs ne peuvent pas être hébergés à la Casa de Velázquez. Dans certains cas, le Conseil de Direction du MIAS pourra dispenser le chercheur ou la

chercheuse de cette obligation, à condition que la pleine intégration aux activités du MIAS soit garantie pour une période équivalente. Dans le cas où il ne serait pas hébergé à la Casa de Velázquez, le chercheur ou la chercheuse ne recevra aucune compensation financière.

- Obligation de **mentionner le programme** dans les publications et les documents de recherche produits dans le cadre de la résidence au MIAS.
- Développement des travaux de recherche **à Madrid**. L'absence de l'Institut ne pourra en aucun cas dépasser 10% de la durée totale du séjour, sauf dans des circonstances exceptionnelles, dûment justifiées et avec l'autorisation préalable de la direction de l'Institut.
- Respect du **Règlement du Chercheur MIAS**
- Les bénéficiaires d'un court séjour qui ne pourraient pas séjourner dans la péninsule ibérique avant le 31 juillet 2027 devront renoncer à la bourse. Le séjour ne peut être reporté à l'année universitaire suivante.
- Les courts séjours scientifiques ne sont compatibles avec aucun autre programme du MIAS. En cas de sélection dans le cadre de plusieurs appels, le chercheur ou la chercheuse devra indiquer expressément la modalité choisie pour son incorporation au MIAS, en renonçant définitivement à l'autre.

Article 8. Protection des données personnelles

Conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement Général (UE) 2016/672 sur la protection des données (RGPD) et de l'article 29 de la Loi Organique 3/2018 du 5 décembre, relative à la protection des données personnelles et à la garantie des droits numériques (LOPD et GDD), la Casa de Velázquez et le MIAS sont co-responsables du traitement des données personnelles, leurs responsabilités étant déterminées par les activités effectivement menées par chacun d'entre eux, conformément aux dispositions du présent appel.

La Casa de Velázquez et le MIAS s'engagent à traiter les données personnelles auxquelles ils peuvent avoir accès aux fins indiquées dans le présent appel, conformément aux dispositions du RGPD et de la LOPD et GDD, à ne pas les utiliser à des fins incompatibles avec celles qui y sont prévues et à ne pas les diffuser ou les transférer à des tiers, sauf obligation légale.

Les titulaires des données peuvent exercer leur droit d'accès, de modification, de suppression et de portabilité de leurs données, de limitation et d'opposition à leur traitement, ainsi qu'indiquer leur souhait de ne pas faire l'objet de décisions fondées uniquement sur le traitement automatisé de leurs données, à l'adresse indiquée par les deux institutions dans cet appel.

De même, les institutions s'engagent à adopter les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la sécurité des données à caractère personnel et prévenir leur altération, perte, traitement ou accès non autorisé, compte tenu de l'état de la technologie, de la nature des données stockées et des risques auxquels elles sont exposées, qu'ils résultent d'une action humaine ou de l'environnement physique ou naturel, et à respecter leur politique en la matière.

Pour toute question relative à la protection des données personnelles : dpo@madrid-ias.eu

MIAS: contact@madrid-ias.eu. Aucune information ne sera donnée par téléphone

ANNEXE I

(à présenter en espagnol, français ou anglais)

Partie A. INFORMATIONS PERSONNELLES

Prénom(s) et nom(s)			
DNI/CNI/NIE/passeport		Date de naissance	

A.1. Situation professionnelle actuelle

Organisme			
Dpt./Centre			
Adresse			
Téléphone		e-mail	
Catégorie professionnelle		Date de recrutement	
Code UNESCO (facultatif)			
Mots clés			

A.2. Formation académique (*diplôme, institution, date*)

Licence/Master/Doctorat	Université	Année

A.3. Indicateurs généraux de qualité de la production scientifique

Indiquez les informations concernant les citations complètes, la moyenne de citations/an au cours des 5 dernières années (sans inclure l'année actuelle), indice h. Il est possible d'ajouter d'autres indicateurs non strictement bibliométriques que le-la chercheur·se jugerait pertinents.

Partie B. RÉSUMÉ LIBRE DU CV (*maximum 3500 caractères, espaces inclus*)

Décrivez brièvement votre parcours scientifique, vos principales réalisations scientifiques, vos intérêts et objectifs scientifiques à moyen/long terme, et votre axe de recherche. Indiquez également d'autres aspects ou spécificités qui vous sembleront importants pour comprendre votre parcours.

Partie C. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (*classée par typologie*)

Détaillez vos aptitudes principales en les classant selon la typologie qui s'adapte le mieux à votre profil scientifique. Les expériences professionnelles doivent être décrites de manière concrète et détaillée, pour éviter toute ambiguïté.

Vous classerez vos expériences professionnelles par ordre chronologique inverse dans chaque paragraphe.

C.1. Publications

S'il s'agit d'un article, mentionnez les auteurs par ordre de signature, l'année de publication, le titre de l'article, le nom de la revue, volume, pages de début et de fin.

S'il s'agit d'un livre ou d'un chapitre de livre, mentionnez également l'éditeur et l'ISBN.

S'il y a beaucoup d'auteurs, indiquez le nombre total de signataires et la position du/de la chercheur·se qui présente la candidature.

C.2. Projets

Indiquez les projets les plus importants auxquels vous avez participé, en incluant, selon le cas : la référence, le titre, le financeur, l'appel, le nom du/de la chercheur·se principal·e, l'organisme de rattachement, la date de début et de fin, le montant de la subvention, le type de participation (chercheur·se principal·e, chercheur·se, coordinateur de projet européen etc.) et si le projet est en cours d'évaluation ou en attente de résolution.

C.3. Postes occupés

C.4. Séjours en centres de recherche

C.5...

Indiquez, en suivant une numération séquentielle (C.5, C.6, C.7...) les informations qui, selon vous, illustrent vos principales activités scientifiques et techniques : direction de travaux, participation à des évaluations, membre de comités internationaux, gestion d'une activité scientifique, comités éditoriaux, prix etc.

Rappel: toutes les expériences professionnelles devront être présentées de manière concrète, en incluant les dates ou période pour chacune d'entre elles.

ANNEXE II

LETTRE(S) DE RECOMMANDATION

Modèle libre. Le logo de l'université ou du centre de recherche du référent doit apparaître, ainsi que la date, le nom et l'adresse du référent. Si le-la candidat-e soumet deux lettres, celles-ci devront être intégrées dans un même document PDF.

ANNEXE III

RÉSUMÉ SCIENTIFIQUE DU PROJET

- ✓ À présenter en *espagnol et anglais, ou français et anglais*
- ✓ 6 pages dans chaque langue hors résumé (maximum 1 page) et bibliographie (maximum 2 pages)

RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION (1 page)

CHERCHEUR·SE:

TITRE DU PROJET:

RÉSUMÉ (bref et précis, n'exposant que les aspects les plus importants et les objectifs envisagés) :

1. INTRODUCTION

Doivent être mentionnés ici : la finalité du projet ; les antécédents et l'état actuel des connaissances scientifiques, en incluant la bibliographie la plus pertinente ; les groupes nationaux et internationaux qui étudient cette même thématique ou des thématiques associées.

2. OBJECTIFS DU PROJET

- ◆ 2.1 Décrire brièvement les raisons pour lesquelles ce projet de recherche est pertinent, et le cas échéant, l'**hypothèse de départ** sur laquelle reposent les objectifs du projet (maximum 20 lignes)
- ◆ 2.2 Indiquer les **antécédents et les résultats précédents**, du candidat ou d'autres chercheurs, qui confirment la validité de l'hypothèse de départ.
- ◆ 2.3 Énumérer brièvement et décrire avec clarté, précision et de manière réaliste (c'est-à-dire en accord avec la durée prévue du projet) les **objectifs concrets** recherchés.

3. MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

Il s'agit de **détailler et de justifier avec précision la méthodologie et le plan de travail** envisagés, ainsi que la planification dans le temps des activités, à l'aide d'un chronogramme.

Le plan de travail doit se diviser en activités ou tâches, et définir les objectifs qui souhaitent être atteints pour chaque d'entre elles.

- ◆ CALENDRIER

4. RÉSULTATS DU PROJET ET DIFFUSION DES RÉSULTATS

Il s'agit ici de faire apparaître, entre autres, les éléments suivants :

- ◆ Contributions scientifiques attendues du projet, résultats scientifiques envisagés.
- ◆ Plan de diffusion des résultats du projet

5. BIBLIOGRAPHIE (2 pages supplémentaires)